

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Juin 2019**

**OBJET :** Mise à disposition en faveur de l'association "Le Relais des Possibles" de 2 logements réservés au Département dans le patrimoine de l'OPH 13 Habitat dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver l'extension à l'association "Le Relais des Possibles" de l'expérimentation engagée en 2016 avec l'association "SOS femmes", en vue de favoriser l'accueil en urgence de femmes et d'enfants victimes de violences conjugales ;
- de mettre à la disposition de l'association "Le Relais des Possibles", en accord avec l'OPH 13 Habitat, 2 logements réservés au Département au sein du patrimoine aixois de l'Office ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de ces propositions, jointe en annexe au présent rapport.

A l'unanimité

Mesdames CARREGA, CHABAUD, GUARINO et Messieurs ROYER-PERRAUT, GAZAY et GENZANA ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**